

COMPTE RENDU

du Conseil municipal de Loos du

22 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 15 janvier 2015 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité,

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Matthieu MONTIGNIES

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 29 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

Mme Anne VOITURIEZ, Maire

M. Christophe MAERTENS, Mme Pascale LOQUET, M. Armand FORNACIARI, Mme Fabienne LECLERCQ, Mme Brigitte MARTEL, Mme Catherine CADART, Mme Francine HAMEAU, M. François BENNASSAR, adjoints

M. Baptiste DESPIERRES, M. Bruno HELLE, Mme Catherine GRIERE, Mme Sophie WERQUIN, M. Dominique ROUSSEL, M. Nicolas DETERPIGNY, Mme Annie BOSMAN, M. Alain DESSEVE, Mme Brigitte BALDEYROU, M. Jordan DUBAR, M. Matthieu MONTIGNIES, Mme Pascale BLONDEL, M. Christian ALBERIC, Mme Ingrid SERRURE, M. Daniel RONDELAERE, Mme Élisabeth MASQUELIER, M. François VERDONCK, Mme Valérie CONSEIL, M. Daniel GRUSZCZYNSKI, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux.

Excusés :

M. Luc DECORTE (pouvoir à Mme le Maire)

Mme Claudine PIERQUIN (pouvoir à M. Nicolas DETERPIGNY)

Mme Laurence SELOSSE (pouvoir à M. Christian ALBERIC)

Excusés sans pouvoir

M. José-Manuel CASTRO

Mme Bénédicte CALLAERT

M. Jean-Claude PUCHAUX

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame BALDEYROU donne lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 11 décembre 2014, dont la rédaction a été modifiée à la demande de Monsieur VERDONCK au nom du groupe « Socialiste et personnalités de Loos ».

Monsieur VERDONCK fait état d'une seconde demande de rectification qui n'a pas été prise en compte, concernant la citation de sa question relative à la sollicitation des représentants du personnel au sujet de la modification du tableau des effectifs.

Madame le Maire rappelle que les comptes rendus du conseil municipal ont toujours été rédigés de longue tradition à Loos de manière synthétique. La demande relative à la citation de sa question ne sera pas prise en compte. Monsieur VERDONCK recevra une réponse plus détaillée sur le sujet du tableau des effectifs dans le cadre de l'examen des questions orales en fin de conseil.

Adopté par :

27 voix pour : groupes « Choisir Loos » et « Loos Ouverte »

5 contre : groupe « Socialiste et personnalités de Loos »

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte au Conseil des décisions suivantes, prises depuis la précédente séance eu égard à la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Date	Objet
22/11/2014	Règlement des honoraires d'un avocat dans le cadre d'une autorisation d'ester en justice
03/12/2014	Règlement des honoraires d'un avocat dans le cadre d'une autorisation d'ester en justice
30/12/2014	Marché de prestations des services / Mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information (attributaire : Société ITS OVERLAP, Agence de Lille, 105 Avenue de la République 59110 LA MADELEINE)
30/12/2014	Marché public de prestations intellectuelles diagnostic amiante et plomb – Espace F. Mitterrand (attributaire : SARL Sophie Renversez Architecture (DIAGTIM), 34 rue Druelle à Lille)
31/12/2014	Marché public de travaux / travaux de couverture des bâtiments situés au 100 et 102 rue du Maréchal Foch à Loos (attributaire : SARL LITTORAL TOITURE SERVICES, 38 rue Raymond Telly à Dunkerque)
31/12/2014	Marché public de prestations intellectuelles diagnostic structure – Espace F. Mitterrand (attributaire : Sté GEOTEC, 3 Avenue des Chaumes – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX)
30/12/1899	Marché public de fourniture achat d'une désherbeuse à eau chaude (attributaire : SAS MAPP Votre matériel de jardin – 823 zone de l'Épinette – BP 70107 – 59471 SECLIN Cedex)
07/01/2015	Marché public de fourniture achat d'un véhicule utilitaire à benne basculante (attributaire : SAS DUBREU – Pavé de la Chapelle – BP 19 – 59116 HOUPLINES)

Monsieur MUNRO s'interroge sur l'importance des frais d'expulsion des gens du voyage et pense que d'autres solutions moins onéreuses pourraient être envisagées, notamment la construction d'une aire d'accueil en conformité avec la loi du 5 juillet 2000 dite "Besson".

Madame le Maire rappelle que les montants des procédures d'expulsion menées par les huissiers territorialement compétents sont réglementés. Les honoraires de l'avocat sont très raisonnables. Elle indique qu'elle demandera une modification du plan local d'urbanisme, actuellement à l'étude au sein des instances communautaires, afin de mettre la commune de Loos en conformité avec la loi Besson en créant une aire d'accueil de gens du voyage, en commun, au besoin, avec une commune limitrophe.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe les conseillers municipaux :

– de diverses initiatives prises en matière d'éducation à la citoyenneté, suite aux récents attentats : ainsi le conseil municipal d'enfants mènera des actions à ce sujet vers la jeunesse loossoise, un programme citoyen sera mis au point dans les écoles pendant les N.A.P. et les comités de quartiers seront sollicités sur un travail à faire au sein de la commune.

– du suivi du contentieux entre la Ville et la banque Dexia Crédit Local au sujet de deux emprunts dits « toxiques » contractés par la Ville en 2007 et 2009 : Madame le Maire invite Monsieur POINDRON, de la société d'avocats Fidal, conseil de la Ville dans ce contentieux, à exposer son déroulement.

Monsieur POINDRON donne tout d'abord des précisions sur les procédures contentieuses en cours concernant d'autres collectivités ayant conclu des prêts de ce type. Il indique que l'un des arguments soulevé, auquel faisait également référence la Ville, concerne l'absence de mention du "taux effectif global" (T.E.G.) dans le fax adressé par la banque Dexia le 16 mars 2007 confirmant le prêt. Or, l'État, devenu actionnaire de Dexia, a fait adopter le 29 juillet 2014 une loi relative à la « sécurisation » des contrats de prêts structurés, censée valider les contrats de prêts souscrits par les personnes morales de droit public dans le cas où leur taux contractuel serait contesté par le moyen tiré du défaut de mention du T.E.G.

Cependant deux décisions de justice ont été prises, non définitives à ce jour, pouvant faire jurisprudence , favorables à la thèse soutenue par la Ville. Le premier arrêt rendu le 23 janvier 2014 par la cour d'appel de Versailles estime que les prêts structurés obéissent tant au droit des prêts qu'au droit financier : de ce fait, la cour a admis qu'une banque (en l'occurrence une Caisse Régionale du Crédit Agricole) avait failli à son devoir d'information en ne communiquant pas ces éléments nécessaires à la bonne compréhension du contrat par l'emprunteur, en l'espèce une mutuelle, organisme pourtant aguerrri dans la gestion des produits financiers complexes, et a ainsi mis en cause sa responsabilité. Un second jugement, rendu par le T.G.I. de Paris le 28 janvier 2014, au profit de L.M.C.U., condamne une banque (RBS) pour défaut d'information et de conseil, la banque n'ayant pas état des indemnités de résiliation devant être versées pour mettre un terme au contrat immédiatement après l'avoir conclu, et pour avoir conseillé à L.M.C.U. des contrats dangereux et inadaptés à ses besoins.

Cet argumentaire est également déployé par la Ville de Loos, laquelle, du fait d'un défaut d'information et de conseil de Dexia, doit aujourd'hui s'acquitter d'I.R.A. qui s'avèreraient exorbitantes, la ville devant verser environ 15 millions d'euros à ce jour, pour un montant restant dû de 4,3 M. Euros

Monsieur POINDRON indique que la voie contentieuse est très longue. La Ville a assigné Dexia Crédit Local devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 15 mars 2012 ; les conclusions des deux parties ont été échangées. La question se pose aujourd'hui du choix entre, d'une part, la poursuite de l' action en justice, et d'autre part le recours au fonds de soutien, qui éteint les procédures judiciaires.

Sans envisager d'abandonner la procédure contentieuse pour la voie transactionnelle, il apparaît indispensable de ne pas passer à coté de l'opportunité de saisir le fonds de soutien créé pour aider les collectivités concernées par les emprunts toxiques à payer une partie des IRA à hauteur de 25 à 30% de leurs montants.

La Ville va présenter une proposition dans laquelle il sera demandé à ce que la charge des IRA (estimée à ce jour à 15 millions d'euros) ne pèse plus sur le budget communal qu'à hauteur de 10% de son montant soit – à ce jour - 1,5 million d'euros, à charge pour la banque et le fonds de soutien de se répartir la prise en charge du montant restant dû. La procédure judiciaire sera maintenue tant que la proposition de transaction n'aura pas reçu de réponse conforme aux intérêts de la commune.

Monsieur VERDONCK remercie le cabinet Fidal pour son aide dans la préservation des intérêts de la Ville. Il pense effectivement que la procédure contentieuse sera longue et complexe. Son groupe soutiendra donc l'initiative transactionnelle et la demande de règlement de 10% des I.R.A. par la ville.

Monsieur MAERTENS souhaite savoir quelle évolution attendre de ce dossier suite à la saisine du fonds de soutien. Monsieur POINDRON précise que les collectivités ont jusqu'au 30 avril 2015 pour effectuer cette saisine. Les décisions qui seront prises sont donc encore incertaines. Il s'avère cependant que les collectivités semblent peu enclines à saisir ce fonds eu égard à la faiblesse du plafond de 25 à 30 % de prise en charge de l'I.R.A. et de la volonté des établissements bancaires de ne pas prendre en charge davantage que ce que le fonds de soutien propose. Il semble cependant opportun pour la Ville de déposer une demande auprès de cet organisme, dans la limite de ce que Monsieur POINDRON a énoncé.

Madame le Maire indique que la difficulté est d'amener la banque à prendre à sa charge 65 % de l'I.R.A. attendu que la Ville ne peut plus arguer de l'absence de mention du T.E.G., cet argument ayant été fragilisé par la loi de validation du 29 juillet 2014. La situation de la Ville est donc inconfortable. Madame le Maire rappelle que la cour d'appel de Versailles dans l'arrêt précité, pourtant favorable à la mutuelle qui avait assigné Dexia, n'a permis l'indemnisation qu'à hauteur de 2 millions d'euros sur 8 millions d'euros d'I.R.A.

Monsieur POINDRON acquiesce, mais précise que le cas d'espèce s'appliquait à une mutuelle qui possédait, de par son activité, une grande connaissance du mécanisme des emprunts et des produits dérivés. La Ville de Loos étant, comme toutes les collectivités territoriales affectées par ce sujet, moins experte en la matière, il est envisageable de pouvoir prétendre à un taux d'indemnisation beaucoup plus conséquent en compensation du préjudice subi par la ville, à savoir une IRA très conséquente de 15 millions d'euros à ce jour.

Madame le Maire conclut en précisant qu'elle fera peser l'ensemble de ces arguments en faveur d'un règlement transactionnel de ce dossier, sur une proposition de prise en charge par la ville de 10% des I.R.A.

Madame le Maire poursuit ensuite l'information du conseil municipal au sujet :

– de l'éligibilité de la Ville de Loos à la politique de l'A.N.R.U. : le conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a adopté la liste des 200 quartiers d'intérêt national qui bénéficieront du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 ; Parmi eux figure le quartier des Oliveaux. Ce quartier bénéficiera ainsi d'un financement exceptionnel destiné à compenser ses difficultés sociales et urbaines. Il s'agit de changer durablement l'image de ce quartier. Madame le Maire ajoute que la commune a également été retenue dans le cadre de la politique de la Ville pour la mise en œuvre de la rénovation des quartiers des Oliveaux et de Clémenceau, où les premiers travaux débiteront en 2016. Enfin le programme de réussite éducative se poursuit avec le suivi des familles en difficulté. Madame le Maire remercie les services de la ville et les élus qui ont travaillé sur ce dossier en amont, afin de rendre possible l'éligibilité de la ville à l'A.N.R.U.

Puis Madame le Maire donne la parole à Monsieur ROUSSEL, conseiller délégué aux travaux et Président de la Régie Municipale d'Électricité (R.M.E.), aux fins de réponse à un tract distribué dans la ville.

Monsieur ROUSSEL s'insurge contre le contenu de ce tract qui annonce clairement l'intention de la vente de la R.M.E. au secteur privé par la commune. Il lui semble nécessaire d'affirmer qu'il ne s'agit là que d'une rumeur, qu'il convient de démentir avec force et détermination. Il regrette que de tels propos soient tenus dans un contexte difficile d'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, qui inquiète les agents de la R.M.E. et leurs familles. Monsieur ROUSSEL insiste sur le fait que la majorité municipale n'a aucune volonté de vendre la R.M.E., mais plutôt de construire son évolution et de définir une stratégie dans un contexte concurrentiel nouveau. Monsieur ROUSSEL regrette que durant les 22 années de mandat socialiste, les 14 millions d'excédent reversés par la Régie à la Ville n'aient pas servi à mener une politique industrielle et commerciale ambitieuse, mais seulement à renforcer le budget municipal, ce qu'il estime peu responsable. Il indique que la majorité se battra aux côtés du Conseil d'Administration de la R.M.E. et de l'ensemble de son personnel pour défendre ses valeurs de « service public » proche de ses clients, réactif, dynamique et motivé.

Monsieur RONDELAERE indique que son groupe est inquiet pour le statut de la régie, il a donc souhaité alerter les Loosois à ce sujet, mais se satisfait du fait que la privatisation ne soit pas envisagée.

Madame le Maire rappelle qu'elle a défendu la R.M.E. lorsqu'il s'agissait de démontrer à la M.E.L. qu'elle ne pouvait être caractérisée comme un contrat de concession. Elle regrette que l'opposition ait inquiété inutilement le personnel de la régie et la population, alors qu'il aurait été plus opportun de venir consulter en amont le Maire ou de poser la question ouvertement en commission municipale, la rumeur n'émanant pas de la municipalité, est-il besoin de le préciser.

Monsieur ROUSSEL répond également aux allégations du tract de l'opposition concernant l'Agenda 21 et la fin du fleurissement.

Il rappelle que ce fleurissement hors sol est un point de détail de l'Agenda 21 qui implique tout au long de l'année, une action transversale à plusieurs services, intégrant des aspects environnementaux, économiques, et socio - culturels. Monsieur ROUSSEL précise que sur les neuf derniers mois, vingt-et-une actions portées par la majorité s'inscrivent dans l'Agenda 21, telles que la lutte contre le changement climatique, la lutte contre l'exclusion professionnelle avec la tenue d'un premier forum de l'emploi le 27 mai 2014 et d'une 2ème édition le 13 février 2015, et la prise en charge de la problématique de l'accessibilité aux établissements recevant du public. Il indique qu'une semaine thématique sur l'Agenda 21 se déroulera en 2015, que les comités de quartiers porteront également ce sujet en passant en mode projet, et que la thématique "santé" va encore être valorisée.

Monsieur VERDONCK indique que son groupe va continuer à suivre les réalisations de la majorité au sujet de l'Agenda 21, mais persiste à regretter l'arrêt du fleurissement des rues. Il rappelle également qu'il siégeait au conseil d'administration de la RME et évoque le caractère réglementaire des reversements des excédents annuels discutés chaque année en conseil d'administration. Les montants versés n'amputaient nullement la capacité d'investir. Il en prend pour témoignage le montant des disponibilités figurant aux comptes de la RME.

Madame le Maire souligne que le fleurissement des rues se poursuivra bien entendu, en pleine terre, dans les jardinières ou sur les parterres dédiés, et non hors sol, dans des conditions anti-écologiques et coûteuses.

COMMUNICATIONS :

Les conseillers municipaux ont reçu, préalablement au conseil municipal, communication de deux rapports annuels d'activité 2013 de Lille Métropole :

- Monsieur DETERPIGNY expose le contenu synthétique du « Rapport annuel 2013 » de l'établissement communautaire.

Madame le Maire donne lecture des principaux projets concernant Loos figurant dans le contrat de territoire communautaire pour la mandature actuelle.

Monsieur VERDONCK est satisfait de ce bilan retraçant la dernière année de la mandature de Madame AUBRY, il souhaite que ce travail de qualité continue et sera aux cotés de Madame le Maire pour défendre les dossiers concernant Loos.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, sans vote.

- Monsieur DETERPIGNY donne lecture du « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013 » : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'exercice 2013.

Le conseil municipal en prend acte, sans vote.

Madame le Maire présente également le bilan financier et qualitatif de la Caisse des écoles concernant l'aspect « réussite éducative ».

Elle rappelle que ce programme est porté par la caisse des écoles, et cible principalement les quartiers de Clémenceau et des Oliveaux : 100 enfants ont bénéficié d'un parcours individualisé de réussite éducative en 2014, pour lutter contre des problématiques d'ordre scolaire, culturel, éducatif... Neuf actions seront menées en 2015 en développant l'axe de la parentalité et l'intégration progressive du public collégien.

Le projet de délibération inscrit à l'ordre du jour est ensuite discuté.

1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Monsieur MAERTENS, adjoint délégué aux finances, rappelle que le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) permet de présenter le contexte économique national et local, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, et de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif. Le document a déjà été présenté et discuté en commission finances.

Le **contexte économique** national est marqué par une demande d'effort conjoint de tous les acteurs publics pour stabiliser le déficit et la dette publique du pays. Cet effort implique une baisse historique des dotations, quasi intégralement imputée sur la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, mais sera atténué en partie par les mécanismes du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.), et par la dotation de solidarité urbaine.

Monsieur MAERTENS fait également état du contexte économique mondial, fragilisé par les effets de la crise financière, puis expose les données relatives au contexte financier local : les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 21% par rapport à la moyenne de la strate, mais la Ville possède une richesse fiscale faible.

Puis Monsieur MAERTENS expose la **situation financière de la collectivité**.

Au 30 décembre 2014, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 23,738 millions d'euros et les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 21,426 millions d'euros.

Monsieur MAERTENS indique que sur 2014, les produits de fonctionnement connaissent une évolution atone : ainsi, la fiscalité reversée par LMCU est stable, les produits fiscaux ne bénéficient que de la valorisation de +0,9% des bases votées par le Parlement, les droits de mutation connaissent une baisse importante sur 2014, la DGF a diminué de 263 000 € en 2014 et l'excédent de la Régie municipale d'Électricité a également diminué de 100 000 € entre 2013 et 2014.

La capacité d'autofinancement de la Ville a également tendance à diminuer, de même que les différents

ratios de mesure de l'épargne.

Enfin les charges de personnel ont augmenté de 4,05% en 2014 par rapport à 2013, ce qui s'explique par l'embauche de 7 nouveaux stagiaires et de 8 contrats aidés, l'augmentation des cotisations retraite, le reclassement indiciaire des agents de catégorie B et C, la mise en place des nouvelles activités périscolaires....

Monsieur MAERTENS étudie ensuite l'état des réalisations au 30 décembre 2014.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 23 738 222 €, soit 92% de réalisation par rapport au vote du budget. Les dépenses s'élèvent quant à elles à 22 597 100€, soit 94% des prévisions budgétaires.

En investissement, les recettes s'élèvent à 5 185 155,26 €, soit 94% de réalisation (la différence étant due à la non réalisation du virement de la section de fonctionnement et au retard dans l'attribution de subventions) et les dépenses à 4419 199,04 € réalisées et 1 493 199,89 € engagées, soit 84% de réalisation. Ces dépenses se répartissent en acquisitions et travaux (77%), remboursement de la dette (21%) et études et logiciels (2%).

Monsieur MAERTENS rappelle les principaux investissements 2014 qui sont : la requalification de la rue Jules-Vallès, la valorisation des façades de l'Hôtel de Ville, l'aménagement de la place Jean Jaurès et l'entretien des bâtiments communaux.

Monsieur MAERTENS donne ensuite les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2014, qui s'élève à 13,574 millions d'euros. Il rappelle que la Ville a souscrit deux emprunts dits "toxiques", c'est-à-dire ayant des taux de remboursement très bas les premières années, mais qui, étant basés sur des produits très spéculatifs, sont susceptibles d'atteindre des taux exorbitants au fur et à mesure de la durée de l'emprunt.

Il dresse notamment la situation des deux emprunts toxiques conclus avec Dexia Crédit Local en 2007 et 2009, le premier pour une durée de 29 ans et un montant de 5 millions d'euros, le second sur 27 ans pour 3,7 millions d'euros. Il s'inquiète de la fixation du taux pour les échéances 2015 de ces deux prêts, qui ne seront connues qu'en juin et peuvent osciller entre 15 et 27% pour le prêt toxique Euro/CHF en fonction de plusieurs facteurs et notamment de la position de la banque Nationale Suisse conduisant, en tant que banque centrale indépendante, à revoir la politique monétaire du pays.

Il rappelle que sa majorité critique le fait que la formule de prêt prévue dans ces deux contrats était très complexe et n'aurait pas dû faire l'objet d'un accord fondé uniquement sur l'analyse faite par Dexia.

Au total les provisions et les consignations qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 2 486 483,50 € pour les prêts toxiques pourront être impactées négativement par le coût de sortie des produits structurés indexés sur le cours de change Eur/CHF et le montant de l'échéance 2015.

L'indexation du taux de change avec le franc suisse conduit dans l'immédiat à une explosion de cette somme provisionnée chaque année, passant ainsi de 850.000 € à 1,3 M.€ par an à partir de l'année 2015.

Cette baisse de la provision restreint le budget de fonctionnement utilisé au service des Loossois.

Sans une négociation rapide plutôt qu'un long contentieux, le budget de la commune se trouve sans aucune visibilité dans sa gestion pour les années à venir.

La majorité est contrainte de trouver d'autres sources d'économies pour éviter des hausses d'impôts, en plus du désengagement de l'Etat concernant les baisses de dotations de fonctionnement.

Enfin Monsieur MAERTENS évoque **les orientations générales budgétaires pour 2015.**

Les objectifs retenus sont de maintenir un niveau d'épargne stable, une fiscalité équitable et maîtrisée, une stabilisation du volume de la dette sur la mandature, une volonté de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement sous réserve qu'une solution soit rapidement trouvée concernant le contentieux en cours avec Dexia.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'adjoint aux finances rappelle que l'importance de l'effort demandé aux collectivités locales pour contribuer à la lutte contre le déficit et la dette publique implique un changement de cap pour la Ville. L'objectif est donc de parvenir à une meilleure adéquation entre les objectifs visés et les moyens restreints par la baisse des dotations. Il s'agit de mettre en place une gestion saine, de réaliser des arbitrages afin de diminuer les charges à caractère général tout en maintenant un service public de qualité, et de penser autrement le fonctionnement de certains services, notamment en mutualisant certaines dépenses dans les domaines des fêtes et cérémonies et/ou de la restauration scolaire. Il est rappelé en parallèle l'évolution attendue des produits de fonctionnement : une diminution des dotations de l'État et la stagnation de la dotation de la Métropole, et une stabilité des taux d'imposition.

En investissement, Monsieur MAERTENS indique que la récente éligibilité de la Ville à l'A.N.R.U. impose de différer le plan pluriannuel d'investissement. Par ailleurs la charge de l'emprunt pèsera lourdement dans les finances locales en raison de l'envolée du franc suisse. Néanmoins un effort d'investissement est nécessaire

pour corriger l'équipement vieillissant et l'objectif est de mener la réhabilitation de l'espace François - Mitterrand, qui est le projet de la mandature, l'extension du conservatoire de musique, les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du quartier Clémenceau et la poursuite de la mise aux normes des bâtiments en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il s'agit donc de financer ces projets en privilégiant l'autofinancement, voire l'emprunt mais de façon limitée, et de prendre appui sur le service municipal nouvellement créé, dédié à la recherche de subventions au niveau étatique, européen et régional.

Madame le Maire remercie son adjoint pour la qualité du travail mené avec les services municipaux, qui permet de mesurer exactement la situation financière de la Ville.

Monsieur VERDONCK regrette que le document présenté ne soit pas celui reçu par les conseillers municipaux. Il estime que la difficulté du contexte mondial et national ne peut être niée, mais que le gouvernement prend des mesures pour améliorer la situation économique notamment avec le "Pacte de responsabilité". L'État demande donc sa part d'effort aux collectivités locales en réduisant la D.G.F., ce qui est tempéré par le fonds de péréquation dont bénéficient tant la Ville de Loos que la Métropole Européenne de Lille. La totalité des baisses des dotations de l'état est 1,01 % de l'ensemble de nos recettes. C'est la participation de notre commune au rétablissement des déficits publics. Monsieur VERDONCK pense que les ratios présentés par l'adjoint aux finances sont plutôt favorables, avec un endettement inférieur, et une épargne de bon niveau par rapport à la moyenne de la strate démographique. Les données fournies par la nouvelle majorité montrent que l'ancienne majorité a laissé une situation saine. Il lui paraît hasardeux de présenter l'évolution de la dette tant que les chiffres définitifs ne sont pas arrêtés. Il regrette le report du plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.) et aurait aimé une présentation des investissements hors cadre A.N.R.U. afin de se déterminer sur la vision de la majorité. Il souhaite aussi que la maîtrise des dépenses ne devienne pas la justification d'une diminution de la qualité du service public.

Madame le Maire indique que le D.O.B. ainsi présenté est le même que celui détaillé en commission finances, si ce n'est la seule modification concernant l'évolution de la parité Eur/CHF qui impacte très fortement l'encours de la dette. Ainsi pour le prêt toxique Euro/CHF. contracté en 2009, l'encours du capital remboursé en 2015 sera de 113.000 € et le montant des intérêts à provisionner pour 2015 sera de 1,3 M. €. La disparité est colossale. Elle ajoute que le P.P.I. était prêt mais que l'éligibilité à l'A.N.R.U. impose d'en différer la communication car il va évoluer de ce fait. Cependant l'adjoint aux finances a bien présenté les orientations de la majorité en matière de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur MUNRO développe un propos général sur les buts et actions à caractère écologique, et évoque le sommet de Davos. Il pense que les initiatives à venir dans le cadre de l'A.N.R.U pour le quartier des Oliveaux sont très intéressantes, il est également très favorable à la requalification de la rue Foch pour permettre la mise en place de la Liane 5. Il estime que dans la difficulté du contexte économique local, le F.P.I.C. est une politique de redistribution des richesses très intéressante. Il rappelle que les tensions sur le marché de l'emploi touchent notamment les personnes de plus de 50 ans, et que l'aggravation des inégalités a un impact considérable en matière de santé publique. Il propose notamment de lutter contre les lobbies de la finance, de taxer les transactions financières et de favoriser les économies d'énergie.

Madame le Maire est sensible aux propos de Monsieur MUNRO sur la précarité et la recherche d'emploi : elle indique que le 2ème forum de l'emploi porté par ses adjoints à l'économie et au commerce se déroulera le vendredi 13 février dans la salle Gaston Caby, aux Oliveaux.. Elle indique que les préoccupations écologistes intéressent également la majorité, ainsi elles seront prises en compte pour la rénovation des quartiers de Clémenceau et des Oliveaux. Cependant pour le moment l'action la plus urgente pour la municipalité a consisté à rattraper le retard en matière d'accessibilité aux établissements recevant du public et à réfléchir sur les termes du contrat de chauffage des bâtiments collectifs précédemment conclu entre la ville et Dexia.

Madame BALDEYROU au nom du groupe majoritaire rappelle que la situation financière de la commune est obérée par des décisions gouvernementales, à savoir notamment la diminution de la D.G.F. et l'embauche obligatoire de personnel pour assurer le déroulement des nouvelles activités périscolaires (N.A.P.). Elle regrette également l'héritage de l'ancienne majorité quant aux emprunts toxiques, et craint que le montant des provisions ne soit pas suffisant. Elle rappelle que dans ce contexte contraint, le montant des subventions allouées aux associations n'a pas diminué. Elle félicite ainsi son groupe de mener une politique volontariste ambitieuse, avec moins de moyens financiers, au bénéfice des Loossois.

Monsieur MAERTENS revient sur les critiques formulées quant aux modifications apportées au D.O.B. en les pointant une à une et en précisant le caractère très limité de ces modifications. Il conclut en insistant sur "l'effet de ciseau" des finances locales : les recettes de fonctionnement diminuent en effet beaucoup plus vite que les dépenses n'augmentent. Il affirme donc qu'il est temps d'anticiper et de réagir sur les pistes d'économie, dans le cas contraire l'excédent de fonctionnement deviendrait très insuffisant sur les années à venir.

Pas de vote

QUESTIONS ORALES

Monsieur VERDONCK rappelle sa demande concernant l'information des organisations syndicales préalablement à la modification du tableau des effectifs délibérée en conseil municipal du 11 décembre 2014. Il demande à connaître les conditions de cette consultation.

Madame le Maire indique qu'elle mène un dialogue social constructif avec les organisations syndicales, lesquelles n'ont formulé aucune remarque particulière au sujet du tableau des effectifs, qui a été toiletté afin de coller au plus près de la réalité en réduisant le nombre de postes vacants. Madame le Maire ajoute qu'elle rencontre fréquemment les représentants du personnel, lors de réunions préparatoires et de comités techniques, ainsi que les agents municipaux qui peuvent la saisir au sujet de demandes argumentées concernant leur avancement de carrière. Monsieur Christophe MAERTENS, adjoint délégué aux finances et au personnel territorial, reçoit également les agents qui en font la demande lors de ses permanences. Madame le Maire précise enfin que la suppression de la prime spéciale d'installation n'avait pas à être soumise au préalable aux représentants du personnel mais que cette mesure sera explicitée lors du comité technique du 24 janvier 2015.

Monsieur MUNRO souhaite savoir si la Ville va prochainement organiser un "forum des associations", et s'il est envisagé d'ouvrir une "maison des associations" étant donné que le local situé rue de la tête de cheval sera finalement destiné au Centre Communal d'Action Sociale.

Madame le Maire précise qu'il n'a jamais été acté par la précédente majorité que ce local devienne une maison des associations : il était plutôt destiné à accueillir certaines associations qui devaient libérer des locaux occupés au sein de l'école Alice - Sorlin. Madame le Maire serait favorable à la constitution d'une maison des associations si un local ad hoc se libérait. Toutefois, elle rappelle que le débat d'orientation budgétaire a démontré les contraintes financières de la Ville. Ce projet n'est donc pas une priorité pour la majorité. Concernant le forum des associations, Madame le Maire précise que le nouveau service municipal des sports a contacté les associations sportives afin d'organiser un forum le 27 juin prochain, qui sera suivi de la cérémonie des sportifs. En fonction du succès de cette manifestation, la majorité réfléchira ensuite à l'opportunité d'organiser ce forum annuellement, ou bien en alternance bisannuelle avec un forum des associations culturelles.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 22h10.

Le secrétaire de séance,
Matthieu MONTIGNIES

Le Maire,
Anne VOITURIEZ